

**EXTRAIT**  
**Du registre des décisions du bureau de la Communauté**

**DB 2020-013 : REMBOURSEMENT ET PROLONGATION DES FORFAITS SAISON 2019-2020 DE LA STATION DE SKI DE CAMURAC**

Le 5 mars 2020, le Bureau dûment convoqué par le Président, le 27 février 2020, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à QUILLAN

ETAIENT PRESENTS : Francis SAVY ; Jacques GALY ; Jean-Jacques AULOMBARD ; Richard ASSENS, Christian MAUGARD ; Jean-Michel MICHEZ ; Daniel LEFEBVRE ; Pierre CASTEL ; Jacques SIMON ;

EXCUSES : Marcel MARTINEZ, Gilbert SIMON, Jean-Pierre ESPOSITO, Alfred VISMARA ; Georges REVERTE

La station de ski vend des forfaits saison en amont de l'ouverture de la station de ski.  
Pour la saison 2019-2020 il a été vendu pour 5 252 € de forfait saison soit 22 familles.

Au vu du faible enneigement de la station lors de l'hiver 2019-2020, la station n'a ouvert que 3 jours.

Il est proposé de rembourser ou de prolonger le forfait à la saison prochaine pour les personnes qui le souhaitent.

**Les conclusions du rapport mises au voix sont adoptées à l'unanimité.**

Ainsi délibéré à Quillan, le 5 mars 2020

Transmis au représentant de l'Etat, le  
06.03.2020  
Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché conformément à la loi, le 06.03.2020

Pour extrait conforme  
  
Le Président